

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DE PROGRAMMATION DU
GAL GÉVAUDAN-LOZÈRE
24 avril 2018 à la Communauté de communes
des Hautes Terres de l'Aubrac**

Assistaient à la réunion :

Les membres du GAL titulaires :

Madame Patricia BREMOND : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Jacques BLANC : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
Monsieur Jean-Paul POURQUIER : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
Monsieur Alain ASTRUC : Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac
Monsieur Bernard BASTIDE : Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac
Monsieur Pierre LAFONT : Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac
Monsieur Jean-Noël BRUGERON : Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac
Monsieur Charles CAPLAT : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : MFR Ecole forestière Javols
Monsieur Arnaud JULIEN : Fédération Départementale de Chasse
Monsieur Loïc ROSSIGNOL : COPAGE

Les membres du GAL suppléants :

Monsieur Emmanuel CASTAN : Délégué de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn
Monsieur Gilbert FONTUGNE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Francis SARTRE : Délégué de la Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac
Monsieur Sébastien POMMIER : Le Clos du Nid
Monsieur Francis PEYRE : UPIL MDEF Lozère
Madame Patricia SOUCHON : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Lozère
Monsieur Vincent BARDOU : Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux
Monsieur Michel VALETTE : Comité départemental Olympique et sportif
Monsieur Yves DHOMBRES : Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
Monsieur Frédéric VALETTE : Chambre d'Agriculture de la Lozère

Etaient excusés :

Monsieur Henri BOYER : Conseil départemental de la Lozère
Monsieur Marcel MERLE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Rémi ANDRE : Communauté de Communes du Gévaudan
Madame Marie-Dominique AULAS : Familles actives Banassac
Madame Sophie MALIGE : Conseillère départementale de la Lozère
Monsieur André THEROND : Fédération Départementale de Chasse
Monsieur Philippe SCHAAB : OC'TEHA
Madame Bernadette TROUCELLIER : Chambre de commerce et de l'industrie
Monsieur Pierre HUGON : Agence départementale d'information sur le Logement
Madame Nelly SAVAJOL : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère
Monsieur François BICHON : Communauté de communes des hautes Terres de l'Aubrac
Monsieur Jean-Louis ROUVIERE : SELO
Madame Delphine OUSTRY : Association de Lozère
Monsieur Vincent BONNET : Jeunes Agriculteurs de Lozère
Monsieur Sébastien BLANC : ESH Lozère Habitation
Monsieur Christian ODDOUX : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Madame Brigitte DONNADIEU : Présidente de l'ADDA Scènes Croisées
Monsieur Francis COURTES : Mission Locale de la Lozère
Madame Christine VALENTIN : Chambre d'Agriculture de la Lozère
Madame Sophie PANTEL : Présidente du Conseil départemental de la Lozère
Madame Carole DELGA : Présidente de la Région Occitanie
Madame Aurélie MAILLOLS : Conseillère régionale – Région Occitanie
Madame Eve BREZET : CAUE Lozère
Madame Renée HEIM : Responsable du site François Rabelais
Madame Mari thé ALLANCHE : Représentante de la délégation départementale des foyers ruraux

Etaient également présents :

Madame Elisabeth ACHET : Communauté de communes du Gévaudan
Madame Annick JAVOUREZ : Conseil départemental de la Lozère
Monsieur Philippe MATHIEU : Direction Départementale des Territoires de la Lozère
Madame Sophie SOBOLEFF : Direction Départementale des Territoires de la Lozère
Madame Céline DUBARLE : Animatrice Leader
Madame Gaëlle LAURENT : Animatrice-Coordnatrice Leader
Monsieur Guillaume BONICEL : Gestionnaire Leader
Madame Lara HESS : stagiaire évaluation Leader

Jacques BLANC, Président du GAL Gévaudan-Lozère accueille l'ensemble des membres présents et les remercie de leur présence à cette réunion du comité de programmation.

Le Président constate ensuite :

- que le nombre de membres présents, titulaires et suppléants, satisfait à la règle du quorum
- et que dans ces conditions, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président propose l'adoption du compte-rendu de la séance précédente et celui-ci a été validé à l'unanimité.

Le Président Jacques BLANC propose alors de débiter la réunion. Il informe les membres présents de l'ordre du jour :

- **Actualités du programme LEADER**
- **Evaluation à mi-parcours**
- **Avenants et notifications à la convention du GAL**
- **Sélection et programmation des dossiers**

1. Actualités du programme LEADER :

A- Joli mois de l'Europe

Dans le cadre du Joli mois de l'Europe, il a été présenté les deux actions dans lesquelles le GAL est impliqué. La première concerne une communication sur les aides aux hébergements touristiques, en partenariat avec le CDT de la Lozère et la Chambre d'Agriculture, qui aura lieu le dimanche 6 mai sur le territoire du Gal. Il s'agit d'une réunion d'information et de présentation des cofinancements locaux possibles, suivi par une visite de gîtes 3 épis. La seconde action porte sur le thème « Europe et culture » et se déroulera le 29 mai à Saint-Chély d'Apcher. Il s'agit d'une

réunion d'information à destination des bénéficiaires potentiels du secteur associatif et culturel suivie par un ciné-débat au Ciné-théâtre avec la projection en avant-première du film « Sami Blood » d'Amanda Kernell (Prix LUX 2017 du Parlement européen).

B- Leader France

Gaëlle Laurent a rappelé la participation du GAL au séminaire de travail à Lyon les 15 et 16 mars dernier, qui a porté sur l'évaluation à mi-parcours du programme, l'anticipation et la gestion d'un contrôle, le management des projets Leader, et l'animation du comité de programmation. Le GAL a également participé à la journée Leader France Occitanie à Narbonne le 11 avril : point sur la mise en œuvre du programme Leader en Occitanie, mobilisation pour Leader post-2020, et évaluation à mi-parcours pour les GALs étaient à l'ordre du jour.

Autre point abordé, l'action « Plan de sauvetage de Leader » afin d'envoyer un courrier de sensibilisation aux députés européens. Des rencontres avec les élus régionaux en charge de Leader sont prévues au mois de mai en Occitanie.

C- Actualités régionales

- **Point sur l'avancée de la programmation en ex-Languedoc-Roussillon**

Au 08/02/2018, 35% du total des enveloppes a été consommé, pour un total de 11 175 918,97€, même s'il y a des écarts importants de 66% à 20% selon les GALs. Aucun dossier n'a été payé à ce jour pour le GAL du Gévaudan-Lozère, excepté pour une partie de l'animation 2015/2016.

En ex-LR, 63 demandes de paiements sont en cours pour un montant total de 3 151 021€, en comptant l'animation du GAL. Le taux de paiement régional est de 2,89%, dont 100% sur l'animation, alors qu'au niveau national il n'est que de 0,76%.

Jacques BLANC a rappelé qu'il y a un problème informatique au niveau national pour l'arrivée des fonds. Il demande de défendre la PAC. LEADER sera selon lui plutôt préservé au sein de l'enveloppe FEADER. Ce qui est important c'est d'avoir une mobilisation pour conserver la mesure. Il préconise également une simplification de la procédure pour l'octroi des aides et pour mobiliser les paiements.

Il a également été souligné les différences entre les programmes de ex-Midi-Pyrénées et ex-Languedoc-Roussillon étant donné que L-R est considéré comme une région en transition au niveau européen, ce qui n'est pas le cas pour M-P.

Gaëlle LAURENT a ajouté qu'il faut des projets avec au minimum 10 000€ de dépenses en M-P, ce qui n'est pas le cas en L-R avec de plus petites projets éligibles.

- **Coopération**

Un séminaire régional aura lieu le 24 mai prochain à Castelnaudary.

2. Evaluation à mi-parcours

- **Présentation du stage de Lara Hess du 5 avril au 30 septembre**

Jacques BLANC a indiqué que le but de ce stage est d'avoir une analyse pour ensuite pouvoir mobiliser l'enveloppe réservataire.

Lara HESS a ensuite présenté le contenu de son stage, et le travail sur la méthodologie, avec une analyse quantitative, puis qualitative des données. L'autre partie du stage porte sur la réalisation de portraits de porteurs de projets pour la communication sur le programme.

- **Evaluation régionale**

Gaëlle LAURENT a rappelé que cette évaluation quantitative et qualitative est une demande de la Région et qu'elle est à réaliser pour début juillet, puisqu'avant le 6 juillet un courrier de demande de la réserve complémentaire (argumentée selon les futurs projets) devra être envoyé.

Un travail avec les acteurs et les chambres consulaires sera réalisé. De juin à août, il y aura une phase d'entretien entre le GAL et la Région. Le 15 septembre un rapport d'analyse des dotations complémentaires doit être finalisé. Le vote des dotations sera passé en commission permanente le 15 novembre, pour une mobilisation des enveloppes réservataires début 2019.

3. Avenants et notifications :

La fiche action n°1 a pour objectif d'œuvrer à la structuration du territoire du GAL du Gévaudan Lozère au moyen de différents outils d'aménagement tels qu'un SCOT. Aussi, il est prévu en accord avec l'autorité de gestion de mobiliser cette fiche action pour le financement de l'ingénierie du SCOT qui sera prochainement élaboré dans le cadre du PETR. Une demande de financement sera déposée par le GAL auprès des services de la Région en charge de Leader.

Jacques BLANC a procédé au vote et les avenants et notifications et a été validés à l'unanimité les propositions.

La fiche action n°3 a pour objectif de développer une offre touristique qualifiée valorisant les ressources locales et le potentiel du territoire. La proposition de notification porte sur l'éligibilité concernant la montée en gamme des hébergements : sont éligibles les projets de création ou de montée en gamme d'hébergements touristiques de minimum 3 épis ou équivalent (cahier des charges Gîtes de France, Clé vacances, Sud de France, label tourisme et handicap ...). Ce critère n'est pas applicable aux gîtes d'étapes et hébergements insolites. Ces derniers sont éligibles en 2 épis s'ils sont situés à proximité d'un itinéraire majeur type GR. Cette proposition a été faite suite au constat de manque de gîtes d'étapes le long des chemins de randonnées.

Jacques BLANC a tenu à souligner l'importance de ces gîtes pour l'activité touristique.

Jacques BLANC a procédé au vote et les avenants et notifications ont été validés à l'unanimité.

La fiche action n°4 a pour objectif de développer l'attractivité du Pays du Gévaudan-Lozère en améliorant le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socio-culturelles à la population. Afin de prendre en compte certaines opérations contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants du Pays du Gévaudan-Lozère et renforçant l'attractivité du territoire (logement, espaces publics), il est proposé plusieurs avenants.

Pour les opérations qui concernent la thématique urbanisme et habitat le premier avenant concerne le soutien à l'aménagement des espaces publics (places, entrées de ville, cheminements doux) permettant de renforcer la centralité du bourg, l'aspect paysager et le lien social entre les habitants.

Jacques BLANC a procédé au vote, les avenants et notifications ont été validés à l'unanimité, en privilégiant les bourgs-centres éligibles dans le cadre de la politique bourgs-centres de la Région Occitanie.

Soutien à la mise en cohérence de la signalétique dans les bourgs afin de renforcer leur rôle et améliorer la visibilité de l'offre commerciale et de services présente.

Jacques BLANC a procédé au vote et les avenants et notifications ont été validés à l'unanimité

Les autres modifications sur la fiche action n°4 : soutien à la création et au développement de voies et modes de mobilités douces (piétons, cyclable, etc).

Pour les coûts admissibles, dans les dépenses matérielles ont été ajoutées la création et l'aménagement urbain et paysager (pavage, revêtement pour mobilités douces, aires de jeux, skate park, etc), le mobilier urbain (bancs, etc), les signalétiques (enseignes, vitrines, balisage).

Pour les conditions d'éligibilité des projets concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements : soutien aux opérations de réhabilitation énergétique permettant un gain énergétique d'au moins 30% et favorisant l'utilisation de matériaux écologiques pour les rénovations énergétiques.

Jacques BLANC a procédé au vote et les avenants et notifications ont été validés à l'unanimité

4. Sélection et programmation des dossiers

4.1 Sélection des dossiers :

Synthèse des dossiers pour avis d'opportunité :

Fiche action	Nom du projet	Porteur de projet	Coût total prévisionnel	Montant Leader demandé
N°2	Expérimentation à la production d'une nouvelle forme de tente chapiteau	Entreprise ALP Laurent PIGNOL	24 074.73€ (100%)	3 831.66€ (22.73% de l'AP)
N°2	Acquisition d'un chariot télescopique	SARL JEROME ROUSSET	70 500€ (100%)	7 050€ (33.33% de l'AP)
N°2	création d'un restaurant circuits-courts	Hôtel les 2 rives	540 409 €	20 000€ (12.35% de l'AP)
N°3	Gîte d'étape à La Canourgue	Commune de La Canourgue	44 548€	20 000€ (73.73 de l'AP)
N°3	Création d'un gîte 3 épis au villaret des Hermaux	ASTRUC JOSIANE	49 273.06€ (100%)	20 000€ (80% de l'AP)
N°3	Destination Gévaudan	EPIC du Gévaudan	58 648.44€ (100%)	37 535€ (80% de l'AP)
N°3	Aménagement du Point sublime	Commune nouvelle du Massegros Causses Gorges	70 843.79€ (100%)	30 337.28€ (53.53% de l'AP)
N°4	Acquisition de bancs connectés	Commune de Saint Chély d'Apcher	8 347.50€ (100%)	5 342.40€ (80% de l'AP)
N°4	Animation du réseau d'acteurs Culturels du territoire, organisation et développement d'évènements culturels et artistiques	Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac	63 443.89€ (100%)	31 735.11€ (62.53% de l'AP)
N°4	Réalisation d'un long métrage autour du thème de la Grande Guerre en milieu rural	CLAPVIDEO Le Cinéma des Hauts Plateaux	27 894.21€ (100%)	11 200€ (44.44% de l'AP)
N°5	Opération 20ème anniversaire de l'inscription des "Chemins de St Jacques de Compostelle en France" au Patrimoine Mondial de l'UNESCO	Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac	33 953.80	11 938.88€ (43.95% de l'AP)

Le tableau ci-dessus présente les dossiers déposés au GAL Gévaudan-Lozère inscrits à l'ordre du jour du comité de programmation du 24 avril 2018.

Il est présenté le coût total prévisionnel de chaque projet ainsi que le montant d'aide Leader sollicité avec le pourcentage correspondant à la part de fonds Leader par rapport à l'aide publique totale.

Dossiers pour programmation :

<i>Fiche action</i>	Nom du projet	Porteur de projet	Cout total prévisionnel	Aide publique totale	Montant Leader demandé
N°3	Création d'un parcours sport nature	Commune de Grèzes	29 880€ (100%)	23 904€	5 844€ (24.45% de l'AP)
N°3	Montée en gamme des gîtes de la Vialette	EURL Les Gîtes de La Vialette	62 194.25€ (100%)	18 658.30€	14 926.64€ (80% de l'AP)
N°3	Nouvelle stratégie de communication pour la valorisation et le développement du tourisme en Sud du Pays du Gévaudan- Lozère	Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn	63 950€ (100%)	50 000€	40 000€ (80% de l'AP)
N°4	Reprise du fonds de commerce de Maison de la Presse à Aumont-Aubrac – Peyre en Aubrac	SARL SOBON	20 000€ (100%)	16 000€	12 000€ (75% de l'AP)
N°4	Des histoires à cueillir et à replanter	Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère	21 498.11€ (100%)	17 198.48€	13 438.45€ (78.14% de l'AP)
N°4	Acquisition de bancs connectés	Commune de Saint Chély d'Apcher	8 347.50€ (100%)	6 678€	5 342.40€ (80% de l'AP)
N°4	Reprise de l'épicerie de Serverette	DENHEZ Fabrice	30 000€ (100%)	24 000€	9 000€ (37.50% de l'AP)
N°6	Animation 2018	Gal Gévaudan-Lozère	100 536.97€ (100%)	100 536.97€	80 429.52€ (80% de l'AP)
Total Leader					180 981.01€

Les dossiers présentés dans le tableau-ci-dessus ont obtenu le rapport d'instruction régional et les financements Leader peuvent être programmés par le comité de programmation.

Les projets :

▪ **Entreprise ALP : Expérimentation à la production d'une nouvelle forme de tente chapiteau**

Ce projet a pour objectif d'expérimenter un nouveau type d'abri type « tente et chapiteau » dans le but que l'entreprise ALP basée à Marvejols obtienne un agrément préfectoral pour assurer la commercialisation de ce nouveau type de produit.

Ce projet sera breveté et déposé à l'INPI. L'aide Leader permettra de développer l'activité de cette entreprise locale et permettra après agrément, de proposer un nouveau modèle de tente et chapiteau préfabriqué. Par son aspect novateur, ce projet permettra d'expérimenter un type de construction à base de polystyrène expansé, recyclable et garantissant une isolation importante. L'entreprise ALP Publicité souhaite expérimenter un nouveau type de production et diversifier l'activité afin d'offrir de nouvelles prestations au chaland. Ce projet s'inscrit donc dans le type d'opération pour le soutien à des projets d'expérimentation de nouvelles pratiques de production, de nouveaux modèles économiques et de nouveaux services.

Le comité de programmation reconnaît que la démarche est innovante pour ce projet. Le projet a fait l'objet d'une étude technique, menée par la Région Occitanie dans le cadre du Pass Occitanie Innovation et bénéficie de plus du cofinancement régional.

La somme de Leader demandée est de 3 831,66 € et le comité de programmation a proposé une note de 13.21/20 correspondant à la proposition du comité technique.

8

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **SARL JEROME ROUSSET : Acquisition d'un chariot télescopique**

Ce projet a pour vocation de permettre l'acquisition d'un chariot télescopique afin de développer l'activité de la SARL, et de répondre à une évolution de la demande.

Ce projet est inéligible car il n'entre pas dans la stratégie de développement local du GAL. En effet, l'aide à l'outil de production reste limitée aux projets de transmissions et/ou reprises d'activités.

▪ **Hôtel les 2 rives : Création d'un restaurant circuits-courts**

L'Hôtel des 2 Rives, situé sur la commune de Banassac, a été repris par Mme Aldebert en 2009. Elle a souhaité développer une offre de qualité en direction d'une clientèle touristique ou de passage, ainsi qu'en direction de personnes en situation de handicap (classement 3 étoiles, Qualité Sud de France, label Clef verte, Logis 3 cheminées, Tourisme et handicap).

L'hôtel ne proposait pas de restauration, travaillant en partenariat avec les restaurants locaux et un prestataire. Toutefois, ce partenariat ne correspond plus à la demande de la clientèle, qui réserve souvent en dernière minute et souhaite dîner tardivement (en particulier clientèle touristique espagnole). L'objectif du projet est de développer une offre de restauration à base de produits locaux mais aussi dans la mesure du possible des menus végétariens ou sans allergènes. Le restaurant offrira

une capacité de 73 couverts le midi, 95 le soir, 29 chambres et lors d'évènements, l'extérieur pourra être utilisé. Le fait que le projet permettra de créer des emplois, 7,37 ETP sur l'année, a été souligné à de nombreuses reprises.

Ce projet présente un potentiel intéressant, avec une offre touristique complémentaire de l'existant, puisque des séjours packagés seront proposés à partir des prestations touristiques locales (activités de pleine nature, évènementiels) de manière à favoriser une offre touristique globale, en particulier sur les ailes de saison.

L'aide de la Région Occitanie a été acquise. Une demande de financement est en cours auprès de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, mais l'avis de la CC a été différé.

La somme de Leader demandée est de 20 000€ et le comité de programmation a proposé une note de 13.21/20 correspondant à la proposition du comité technique.

9

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Commune de La Canourgue : Gîte d'étape à La Canourgue**

Ce projet consiste en la création d'un gîte d'étape au centre du bourg de La Canourgue. L'intérêt mentionné est de développer le tourisme de randonnée sur le Sud du Pays du Gévaudan-Lozère et de capter une partie des touristes en cœur de ville afin de leur faire découvrir le patrimoine. Ce projet s'inscrit sur l'itinéraire du chemin de Saint Guilhem.

Une fois sur place les touristes pourront consommer des produits locaux.

Il est voulu une amélioration de la fréquentation du territoire par une meilleure découverte du terroir de la part des randonneurs. En parallèle il est prévu de proposer un type d'hébergement encore peu présent sur le territoire et de répondre à une demande croissante pour les hébergements à destination des randonneurs.

Un aménagement d'un plan d'eau et la réouverture de canaux en plein centre sera fait en lien avec la revitalisation de centre-bourg.

M. BLANC n'a pas participé au vote :

- 8 voix représentés pour le collège public ;
- 10 voix représentés pour le collège privé ;

Le quorum est donc atteint.

La somme de Leader demandée est de 20 000 € et le comité technique a proposé une note de 10.35/20 mais le comité de programmation a souligné le fait que le gîte valorise le centre-bourg et améliore l'attractivité du territoire du Pays du Gévaudan-Lozère. De plus le projet ne fait pas concurrence avec les autres hébergements du fait d'une offre différente selon le comité de programmation. A été souligné l'intégration du projet dans le programme de revitalisation de centre-bourg et la valorisation de la qualité architecturale du centre-bourg et s'inscrit dans un lien avec les commerçants locaux. Ce projet permet également de proposer une offre nouvelle sur le chemin de Saint Guilhem. Après révision de la grille de sélection, il a été attribué la note de 13.21/20.

Jean-Paul POURQUIER a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **ASTRUC JOSIANE : Création d'un gîte 3 épis au Villaret des Hermaux**

La création de ce gîte classé en 3 épis se fera au centre du hameau du Villaret sur la commune des Hermaux.

L'aide financière du programme Leader permettra de développer cet hébergement touristique afin d'attirer des touristes sur les contreforts de l'Aubrac, idéalement situé de par sa proximité avec la vallée du Lot et l'autoroute A75.

Il est voulu une augmentation de la fréquentation de touristes sur le territoire, la rénovation du patrimoine au cœur du village, la création d'une activité sur le Pays du Gévaudan-Lozère, de rendre le territoire plus vivant avec de la fréquentation et de faire le lien avec les activités locales (transhumance, fêtes de village, pêche ou randonnée...).

Le projet inclura la mise en place d'un chauffage au bois et granulés, afin d'avoir une approche écoenvironnementale en utilisant des ressources du territoire.

La communication se fera avec l'office de tourisme de la Canourgue et le site internet Gîtes de France. Il est prévu une ouverture du gîte toute l'année.

L'objectif pour le porteur de projet est d'augmenter la fréquentation touristique sur les contreforts de l'Aubrac, créer du lien social et de la « vie » sur le village.

Faire découvrir le travail tout en faisant travailler les producteurs, artisans et commerçants locaux en accentuant la fréquentation touristique.

L'aide du Département proviendra pour moitié de la communauté de commune Aubrac Lot Causses Tarn.

La somme de Leader demandée est de 20 000 €, le comité technique a proposé une note de 11.42/20 mais le comité de programmation a révisé la grille de sélection en soulignant le fait que ce projet utilise des ressources renouvelables pour le chauffage, et qui permettra la mise en réseau des acteurs notamment en prenant contact avec le PNR Aubrac et des producteurs locaux. La note de 13.57/20 a été attribuée à ce projet.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **EPIC du Gévaudan : Destination Gévaudan**

Ce projet a pour objectif de structurer et de développer la promotion touristique sur le territoire de la communauté de communes du Gévaudan. La mise en œuvre de ce projet se fera avec la création d'une charte graphique « Gévaudan Destination », la création d'un site internet et de documents papier. L'offre sera diffusée également via la radio et la presse locale.

Cette opération a pour vocation de mettre en lumière les sites emblématiques comme le parc à loups du Gévaudan ou le lac du Moulinet, mais aussi les activités de découverte présentes sur le territoire.

Des éléments de valorisation des bureaux de l'office de tourisme seront également effectués.

Une autre action portera sur le balisage de circuits de randonnée.

Le Projet permettra à terme de promouvoir les richesses du territoire afin d'accroître le nombre de visiteurs sur la destination Gévaudan.

Il est attendu une augmentation des retombées économiques sur le Pays du Gévaudan-Lozère avec une fréquentation touristique plus importante en allongent la durée de présence des touristes en faisant du territoire une destination.

Mme BREMOND n'a pas participé au vote :
- 8 voix représentés pour le collège public ;
- 10 voix représentés pour le collège privé ;
Le quorum est atteint

La somme de Leader demandée est de 37 535€, le comité technique a proposé une note de 11.07/20. Les membres du Comité de Programmation ont souhaité réétudier le dossier car le projet rayonne au-delà de l'intercommunalité avec un lien avec la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac et le projet intègre des actions spécifiques pour les personnes en situation de handicap. Il a été souligné que ce projet propose un côté innovant avec son site internet intégrant un « TCHAT » et en ayant un accès handicap. Les membres du comité de programmation ont pris en compte le but expérientiel du projet, avec des acteurs et activités du territoire qui seront mis en avant via le site internet. Le projet a reçu au final une note de 13.93/20.

11

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Commune nouvelle du Masegros Causses Gorges : Aménagement du Point sublime**

La commune nouvelle Masegros Causses Gorges souhaite développer les pratiques liées aux activités de pleine nature sur son territoire, notamment dans le but de diversifier son offre touristique. Le projet consiste à aménager le site du point sublime avec la création d'un parcours VTT et la mise en place d'une « Maison de Pays » avec l'aménagement d'un bâtiment existant pour faire de la promotion de produits locaux et pour avoir un espace de stockage du matériel sportif. Il est prévu un relais local de l'OTI de la CC Aubrac Lot Causses. L'aménagement d'un espace Enduro VTT se fera entre le Point Sublime et le Cirque des Baumes. La complémentarité de ces équipements devrait permettre à la fois la diffusion de ces activités de pleine nature auprès d'un grand public ainsi que le renouvellement de l'offre touristique du territoire, tout en mettant en avant les ressources paysagères et patrimoniales.

A noter, ce projet avait été initialement retenu dans le cadre de la stratégie « Pôle de Pleine Nature Gorges du Tarn » mais la via souterraine a été abandonnée faute d'accords pour sa mise en œuvre. L'aménagement du Point Sublime permettra de mieux accueillir les 80 000 à 100 000 touristes qui s'y rendent chaque année et ainsi de renforcer l'attractivité touristique.

M. POURQUIER n'a pas participé au vote :
- 8 voix représentés pour le collège public ;
- 10 voix représentés pour le collège privé ;
Le quorum est atteint

La somme de Leader demandée est de 30 337,28 € et le comité de programmation a proposé une note de 14,64/20 correspondant à la proposition du comité technique.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Commune de Saint-Chély-d'Apcher : Acquisition de bancs connectés**

La commune de Saint Chély d'Apcher a débuté l'aménagement d'un espace naturel, avec plan d'eau en cœur de ville afin de le transformer en aire de loisir et de détente, propice aux rencontres intergénérationnelles et au maintien voire au renforcement du lien social. Cet espace comprend également une piste d'éducation routière, une aire de street work out, un skate park et des aires de jeux pour enfants.

Par ailleurs cet espace est bordé par la route départementale 809, qui traverse St Chély du Nord au Sud, le boulevard Guérin d'Apcher. La Commune a souhaité aménager, en interface entre ce boulevard et l'espace naturel, un espace multimodal, séparé de la route par un aménagement paysager. Cet espace multimodal, de 3m de large, permet la circulation des piétons, des cyclistes, rollers, skaters,... et assure ainsi un lien urbain entre la périphérie et le centre-ville.

Aujourd'hui, la Commune souhaite compléter l'aménagement de l'Espace du Péchaud par l'installation de bancs en nombre suffisant, dont 3 bancs connectés, permettant de recharger l'ensemble des appareils mobiles et en particulier les smartphones, grâce à des panneaux solaires, et offrir ainsi un service complémentaire permettant de renforcer encore l'attractivité du site.

M. LAFONT n'a pas participé au vote :

- 8 voix représentés pour le collège public ;
- 10 voix représentés pour le collège privé ;

Le quorum est atteint.

La somme de Leader demandée est de 5 342.40 € le comité technique a proposé une note de 10.40/20. Au regard du descriptif du projet, le comité de programmation a souligné le fait que ce projet est peu répandu au niveau national et donc innovant, que cette démarche concerne le bassin de vie de Saint-Chély d'Apcher avec des personnes extérieures à la commune, qui peuvent profiter des bancs en venant dans cet espace public. Ce projet d'aménagement de l'espace public permet d'améliorer le lien social. La commune a précisé que le wifi sera déployé dans l'espace du Péchaud dans le cadre d'un programme général sur la ville. Le projet a reçu la note de 14.80/20.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac : Animation du réseau d'acteurs culturels du territoire, organisation et développement d'évènements culturels et artistiques**

Ce projet fait suite à la labellisation du Parc prévue en fin de premier semestre 2018 et conformément au plan d'actions à 3 ans intégré à la charte. En effet, le Syndicat mixte souhaite pour les deux années à venir, engager une action d'animation du réseau d'acteurs artistiques et culturels

du territoire, mettre en œuvre ou favoriser l'émergence d'évènements culturels et de projets artistiques répondant aux priorités définies dans la charte.

Concrètement, il sera mis en place un agenda des manifestations artistiques et culturelles du territoire avec une élaboration des animations ainsi qu'un annuaire des acteurs artistiques et culturels du territoire. L'organisation et le portage de rendez-vous et de nouvelles rencontres culturelles sera fait avec une veille, un soutien, et le conseil à destination des acteurs artistiques et culturels du territoire.

Deux agents seront affectés à la réalisation et à l'animation des missions suivantes et travailleront avec un prestataire extérieur, expert dans le suivi et la coordination d'opérations culturelles.

M. ASTRUC n'a pas participé au vote :

- 8 voix représentés pour le collège public ;

- 10 voix représentés pour le collège privé ;

Le quorum est atteint.

13

La somme de Leader demandée est de 31 735.11 € le comité de programmation a proposé une note de 10.37/20. Le projet a fait l'objet d'une discussion entre les membres du comité de programmation notamment sur l'existence d'outils similaires sur le département de la Lozère ; il est demandé aux techniciens du PNR de l'Aubrac de prendre contact avec les services du Département de la Lozère à ce sujet. Le découpage d'un projet entre deux territoires peut se voir invalidé par l'autorité de gestion Languedoc Roussillon.

Le débat a porté également sur le fait que les fonds Leader ne doivent pas financer des dépenses de fonctionnement.

Il a été demandé une rencontre entre le Président du Gal Gévaudan-Lozère et le Président du PNR Aubrac afin d'aborder les projets en commun.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

▪ **CLAPVIDEO Le Cinéma des Hauts Plateaux : Réalisation d'un long métrage autour du thème de la Grande Guerre en milieu rural**

Ce projet a pour vocation la réalisation d'un long métrage, afin de mener un travail sur le devoir de mémoire pour tous et surtout pour les jeunes générations. Le long métrage se fera par la reconstitution d'un studio photographique de 1914 qui restituera les intentions imprégnées de compassion pour les soldats du front.

Ce document permet de travailler sur un patrimoine historique, avec un nombre important de soldats Lozériens morts au front de la Grande Guerre : 3964 pour le département de la Lozère.

Il sera mis en avant l'histoire d'un Lozérien, tué 1 heure avant l'armistice 1918 : Trébuchon Augustin, en accord avec la famille. Cette triste anecdote sera évoquée dans le film et dans les additifs cinématographiques.

Un patrimoine architectural : l'oustal et son fonctionnement sera mise en lumière à travers les personnages du film.

Ce film sera réalisé à partir de documents d'archives, qui renvoient le spectateur à un élément de sa propre histoire, tout un chacun pouvant évoquer des souvenirs personnels et les faire partager aux autres à travers des projections débats.

Les paysages de la Margeride et de l'Aubrac seront mis en avant à travers ce projet.

La somme de Leader demandée est de 11 200 € le comité technique a proposé une note de 10/20. Cependant les membres du comité de programmation ont renoué le dossier pour valoriser l'aspect culturel de la démarche qui s'inscrit dans la stratégie locale de développement du Gal Gévaudan-Lozère. À cet effet il a été demandé de prendre en compte les ressources du territoire. Le projet s'inscrit dans une échelle au-delà de deux intercommunalités. Le projet permet également de faire connaître le territoire pour les nouvelles populations en abordant un angle historique. La note de 13.60/20 a été voté pour ce projet.

14

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

- **Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac : Opération 20ème anniversaire de l'inscription des « Chemins de St Jacques de Compostelle en France » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du 20ème anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial des « chemins de St Jacques de Compostelle en France » et représente une opportunité d'animer le territoire du futur Parc en valorisant les patrimoines emblématiques.

L'identité paysagère du plateau de l'Aubrac et de la vallée du Lot est fortement marquée par l'agropastoralisme dont une des composantes s'appuie sur les chemins bordés de murets en pierres sèches : drailles et chemins ruraux.

Le projet a pour vocation d'organiser un évènement autour de la sensibilisation et de la découverte de la « pierre sèche », un patrimoine à la fois paysager et immatériel, notamment sur les Hauts Plateaux et sur les pentes calcaires de la vallée du Lot.

Il est prévu une élaboration et une promotion de manière coordonnée d'un programme d'animation qui doit mettre en avant les initiatives et évènements du territoire, mais aussi de fêter le classement officiel du PNR de l'Aubrac.

M. ASTRUC n'a pas participé au vote :

- 8 voix représentés pour le collège public ;

- 10 voix représentés pour le collège privé ;

Le quorum est atteint.

La somme de Leader demandée est de 31 735.11 € le comité technique a proposé une note de 13.57/20. Cependant les membres du comité de programmation ont émis une réserve sur la mobilisation des fonds Leader pour financer du fonctionnement à destination d'un PNR. La note de 11.43/20 a été attribuée pour ce projet. Comme pour le projet précédent du PNR, il a été demandé une rencontre entre le Président du Gal Gévaudan-Lozère et le Président du PNR Aubrac afin d'aborder les projets en commun.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

Dossiers pour programmation :

▪ Commune de Grèzes : Création d'un parcours sport nature

Il s'agit de créer un parcours de TRAKING (endurance pédestre) qui contribuera au développement touristique de la commune de Grèzes et au-delà. Ce parcours pourra être utilisé non seulement par les adeptes de sports extrêmes mais également par les établissements scolaires et les sapeurs-pompiers. Ce projet s'inscrit dans le développement des sports de pleine nature, en lien également avec une entreprise locale « la Cazelle » et les possibilités d'hébergement sur la commune de Grèzes.

Les financements de l'État et de la Région sont acquis et le rapport d'instruction de la Région a bien été reçu. Le projet sollicite une aide **de 5 844€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 14.64/20 lors de la séance du 23 mars 2016. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Patricia BREMOND n'a pas pris part au vote.

- 8 voix représentés pour le collège public ;

- 10 voix représentés pour le collège privé ;

Le quorum est atteint.

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 5 844€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ EURL Les gîtes de la Vialette : Montée en gamme des gîtes de la Vialette

Ce projet permettra de faire des travaux pour une montée en gamme de 3 à 4 épis pour 3 gîtes et 5 chambres d'hôtes afin de toucher un public plus large et d'étendre la clientèle sur toute l'année. Ce projet a été développé en s'inscrivant dans la stratégie de développement local du Gal Gévaudan-Lozère pour la montée en gamme des hébergements touristiques. L'opération portera sur de la rénovation des bâtiments existants pour passer de 3 à 4 épis, avec la réfection des salles de bains avec un mobilier plus contemporain, l'amélioration de la décoration des chambres, l'installation d'un sauna, d'un jacuzzi, fabriqué en bois en provenance de forêts en gestion certifiée dans le but de favoriser le développement durable. Les éléments seront chauffés avec des plaquettes de bois dans un intérêt écologique.

L'offre sera visible via un site internet dédié et des partenariats seront pérennisés avec les offices de tourisme de Sainte-Énimie et de La Canougue afin de promouvoir l'offre.

Le cofinancement du Conseil départemental étant acquis et le rapport d'instruction de l'autorité de gestion disponible, ce projet peut être programmé.

Le projet sollicite une aide **de 14 926,62€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 13.21/20 lors de la séance du 18 octobre 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 14 926,62€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ **SARL SOBON : Reprise du fonds de commerce de la Maison de la Presse à Aumont-Aubrac-Peyre en Aubrac**

Monsieur et Madame SOLIGNAC ont une solide expérience du commerce de détail et de gestion d'entreprise. Ils ont déjà repris un fonds de commerce de la boulangerie familiale en 2010, à Aumont-Aubrac. Le gérant de la Maison de la Presse souhaitait céder son activité pour cause de retraite mais n'avait pas trouvé de repreneur. En tant qu'artisans-commerçants, les époux SOLIGNAC sont persuadés de l'intérêt de maintenir une offre de première nécessité afin de limiter l'évasion commerciale hors bourg-centre. De plus l'entreprise à reprendre est pérenne, viable et présente de réels potentiels de développement.

L'objectif des porteurs de projets est de maintenir une offre de proximité, de maintenir et créer des emplois (1.2ETP) et d'en tirer des niveaux de revenus corrects. La zone de chalandise couvre toutes les communes autour du village de Aumont-Aubrac compris. Ce projet pourra proposer un dépôt de pain uniquement lorsque toutes les boulangeries du village seront fermées.

Le cofinancement de la Communauté de communes étant acquis et le rapport d'instruction de l'autorité de gestion disponible, ce projet peut être programmé.

Le projet sollicite une aide **de 12 000€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 14.62/20 lors de la séance du 18 octobre 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 12 000€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn : nouvelle stratégie de communication pour la valorisation et le développement du tourisme en Sud du Pays du Gévaudan-Lozère**

Ce projet consiste à élaborer une nouvelle stratégie de développement touristique pour la communauté de communes via une stratégie numérique et des supports de communication. Cela se concrétisera par un accompagnement de l'internaute de A à Z (découverte du territoire, préparation du séjour, visite sur place et partage d'expérience). La promotion du tourisme de randonnée et d'itinérance avec la mise en ligne de circuits pédestres, vélo de route, voiture sera accompagnée également de la promotion des vacances pour les personnes en situation de handicap. L'action portera sur l'élargissement de la cible et ce notamment grâce aux réseaux sociaux. Il est envisagé une professionnalisation du nouvel office de tourisme communautaire et de favoriser la cohésion territoriale. Cette stratégie de communication s'appuiera sur une nouvelle charte graphique afin de conserver une cohérence graphique dans toutes les réalisations de l'Office de tourisme. Un site internet sera créé pour l'office de tourisme en lien avec le CDT de la Lozère et une stratégie sera développée sur les réseaux sociaux. Il est également prévu d'éditer un guide d'hébergements et restaurations, une carto-guide des sites touristiques, activités et loisirs, un carnet du voyageur ainsi qu'un topo vélo de route.

Le projet sollicite une aide **de 40 000€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 14.29/20 lors de la séance du 1^{er} février 2018. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Les personnes présentant un conflit d'intérêt dans ce dossier (Élus de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn) se retirent et ne prennent pas part au vote ni au débat :

- Jacques BLANC se retire et n'est pas remplacé,
 - Jean-Paul POURQUIER n'est pas remplacé,
 - Emmanuel CASTAN n'est pas remplacé.
- 7 voix représentés pour le collège public ;
- 10 voix représentés pour le collège privé ;
Le quorum est atteint.

Gaëlle LAURENT a procédé au vote de la programmation de 40 000€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

17

▪ **Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère : Des histoires à cueillir et à replanter**

La mise en œuvre de se déroulera en 3 phases :

1. En juin 2018 - Une phase de résidence avec un artiste (un conteur) sur 4 territoires cibles, de quelques jours à une semaine par territoire (autour de Peyre-en-Aubrac, Bourgs sur Colagne, Nasbinals et Les Bessons) soit un total de 27 jours de résidence non continus sur la période allant du 15 mai au 26 Juin 2018.
2. De Septembre 2018 au Printemps 2019 - Création et consolidation du spectacle par l'artiste (scénographie, décors, etc.)
3. D'Avril à Septembre 2019 – Restitution, avec des représentations du spectacle abouti dans des lieux insolites et patrimoniaux (encore à définir).

15 foyers ruraux sont répartis sur le territoire du GAL Gévaudan. Par cette action, la fédération des foyers ruraux en mobilisera entre 8 et 10 d'entre eux.

Les bénévoles des foyers ruraux seront également amenés à travailler avec d'autres bénévoles de foyers ruraux du GAL Gévaudan à la réalisation des objectifs dans une logique de mutualisation et d'échanges.

Le comité de programmation a souligné que le bénéficiaire a bien pris en compte les suggestions du GAL pour le volet partenariat et pour le fait qu'il développe des activités avec le prestataires et entreprises du secteur.

Le projet sollicite une aide de **13 438,45€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 16.67/20 lors de la séance du 1^{er} février 2018. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 13 438,45€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ **Commune de Saint-Chély-d'Apcher : Acquisition de bancs connectés**

Le projet sollicite une aide de **5 342,40€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 14.80/20 lors de la séance du 24 avril 2018. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 5 342,40€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ **DENHEZ Fabrice : Reprise de l'épicerie de Serverette**

Ce projet de reprise de l'épicerie multiservices de Serverette est porté par Monsieur DENNEZ, nouvel arrivant sur le territoire avec sa famille. Cette reprise du dernier commerce alimentaire du village permettra d'offrir une offre alimentaire de première nécessité pour la population communale composée de plus de 60% de ménages retraités avec un enclavement géographique caractéristique de la ruralité. Le repreneur par cette reprise d'activité, créera son propre emploi dans un secteur d'activité qui lui plaît tout comme la zone géographique. Ce projet permet également de renforcer la pérennité et la rentabilité du fonds de commerce repris et de renforcer les bonnes pratiques avec les partenaires locaux de la structure (fournisseurs, producteurs locaux, collectivités...). Le démarrage de l'activité a été prévu pour début septembre.

18

Le cofinancement de la Région Occitanie étant acquis et le rapport d'instruction de l'autorité de gestion disponible, ce projet peut être programmé.

Le projet sollicite une aide de 9 000€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 14.44/20 lors de la séance du 18 octobre 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 9 000€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ **GAL Gévaudan-Lozère : Animation 2018**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 80 429,52€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

La séance s'est terminée à 16h ; le prochain comité de programmation se déroulera en juillet 2018. Monsieur le Président Jacques BLANC clos la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de programmation ainsi que les équipes techniques pour leur implication lors de la réunion et pour le suivi des projets.

**Le Président du PETR du Pays du
Gévaudan – Lozère**

**Le vice-Président du PETR,
Président du Groupe d'Action Locale du
Gévaudan-Lozère**

Jean-Paul POURQUIER

Jacques BLANC